

14ème législature

Question N° : 45281	De M. Michel Zumkeller (Union des démocrates et indépendants - Territoire de Belfort)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Ville, jeunesse et sports
Rubrique >enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse >rythmes scolaires	Analyse > aménagement. mise en oeuvre.
Question publiée au JO le : 10/12/2013 Réponse publiée au JO le : 07/10/2014 page : 8469 Date de changement d'attribution : 27/08/2014		

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le passage des nouveaux rythmes scolaires en 2013. Les maires ayant fait le choix d'appliquer la réforme Peillon, ont rencontré de nombreuses difficultés pour le recrutement de personnels qualifiés avec le BAFA. À la rentrée 2014, l'ensemble des mairies devront l'avoir mis en place. Il lui demande de débloquer des fonds pour aider les ANPE à financer le BAFA et aux centres de formations d'augmenter leurs sessions de stage, pour permettre au plus grand nombre de demandeurs d'emploi volontaires d'en bénéficier.

Texte de la réponse

La réforme des rythmes scolaires a été engagée afin de mieux répartir les heures d'enseignements sur la semaine, d'alléger la journée de classe et d'assurer une meilleure complémentarité entre temps scolaire et périscolaire. Elle doit favoriser la mise en place d'activités éducatives à caractère sportif, culturel, artistique, scientifique ou citoyen, pour multiplier et diversifier les champs d'apprentissage indispensables à l'autonomie et à l'épanouissement des enfants. Cette réforme entraîne des conséquences en matière de formation des animateurs périscolaires. Les organismes de formation habilités à dispenser les formations conduisant au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA) et de directeurs (BAFD) sont informés et associés à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Les inscriptions au BAFA sur le site « jeunes. gouv. fr » - rubrique « BAFA-BAFD » - sont en augmentation de près de 7 000 nouveaux candidats enregistrés en 2013, soit + 9,4 %, par rapport à 2012. D'ores et déjà, les candidats au BAFA peuvent bénéficier de différentes aides financières comme celles des caisses d'allocations familiales, des conseils régionaux, des comités d'entreprise voire de Pôle emploi dans certains cas. Dans le cadre de l'expérimentation de la « garantie jeunes », les jeunes de 18 à 25 ans peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'un accompagnement renforcé par les missions locales permettant l'accès à des expériences professionnelles avec une garantie de ressources. Le BAFA peut tout à fait s'inscrire dans ce dispositif. Par ailleurs, une partie des Emplois d'avenir réservés pour l'année 2014 va être orientée vers cette priorité. Afin de répondre aux nouveaux besoins d'encadrement nécessaires au bon fonctionnement des activités périscolaires, le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports est engagé avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, dans l'identification des besoins d'encadrement, le repérage et la formation des personnes encadrant ces activités. L'objectif est de qualifier les nouveaux intervenants et d'améliorer les compétences de ceux déjà en exercice dans une logique de parcours professionnalisant. Ces actions sont mises en oeuvre sur les territoires pour préparer la rentrée 2014.

